

## DÉCISION DU MAIRE N°DEC20250005 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### DON D'ARCHIVES DE MADAME FORET CATHERINE

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230144 du conseil municipal en date du 23 octobre 2023, visée pour valoir récépissé le 26 octobre 2023 portant délégation d'attributions au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame FORET Catherine a exprimé la volonté de faire un don de documents concernant la commune,

Considérant que ces archives se composent de deux rapports de recherche sur la cité Moulin Combat,

Considérant que le service des archives municipales de la commune de Saint-Chamond est habilité à recevoir des dons ou des dépôts d'archives privées pour les conserver dans l'intérêt de la commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires,

Considérant que ce don contribue à l'enrichissement des fonds locaux, à la conservation et à la connaissance de l'histoire locale,

### DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – D'accepter le don d'archives de Madame FORET Catherine.

**Art. 2** – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

**Art. 3** – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Art. 4** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Chamond, le 20 janvier 2025



Le maire,  
Axel DUGUA



## Lettre d'intention de don

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le

ID : 042-214202079-20250120-DEC20250005-AU

Par la présente, je soussigné(e)° M<sup>me</sup> **FORET Catherine**  
demeurant **1825 route des Vernattes**  
**07270 . SAINT BASILE**

S<sup>2</sup>LOW

déclare avoir l'intention de donner à la commune de Saint-Chamond pour être conservées au service des archives, les archives dont je suis l'unique propriétaire :

Description du ou des document(s) :

**rapports de recherche sur la Cité-Moulin Combat**

La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation écrite de M. \_\_\_\_\_, que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée. En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées, cette autorisation sera délivrée par la responsable du service d'archives.

La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation de M. \_\_\_\_\_, que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, pendant une durée de \_\_\_\_\_ ans. En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées pendant cette période, cette autorisation sera délivrée par la responsable du service d'archives, et en tout état de cause, les documents deviendront librement communicables à l'issue de ce délai de ans.

Je délègue au responsable du service des archives le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions de la loi du 15 juillet 2008 sur les archives. Il va de soi que je conserverai quant à moi toutes facilités d'accès à ces archives [cas des fonds d'archives privées contenant des archives publiques].

Je souhaite que la communication et la reproduction de ces documents soient libres, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée.

Je souhaite que la communication de ces documents soit libre, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, mais soumetts leur reproduction à mon autorisation écrite (ou : à l'autorisation du responsable du service des archives).

(Date et signature)

**le 10 / 11 / 2025**

**FORET**

Madame Catherine FORET  
1825, route de Vernattes  
07270 Saint-Basile

Saint-Chamond, le

Objet : Acceptation d'un don de documents

Nos réf : AMY 25

PJ : décision du maire n°

Pôle : vie  
institutionnelle,  
sécurité finances

Direction :  
Secrétariat général

Archives  
municipales

Dossier suivi par :  
Anne-Marie  
YANEZ

☎ interne : 3644  
☎ 04.77.31.33.82  
💻 : yanez.anne-  
marie@saint-  
chamond.fr

Monsieur,

Par lettre du 10 janvier 2025, vous avez manifesté votre intention de faire don à la commune de Saint-Chamond, des rapports de recherche sur la cité Moulin Combat, dont vous êtes propriétaire.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que par décision du maire n°            du            , j'ai accepté votre proposition. Je vous remercie pour ce fonds qui viendra enrichir le patrimoine de la ville.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,  
Pour le maire et par délégation,  
Le conseiller municipal délégué au patrimoine  
historique et industriel et aux archives,

François Morange

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le



ID : 042-214202079-20250120-DEC20250005-AU